

SCHEFFERVILLE
SUIVIS DEMANDÉS PAR LA RÉGIE ET
PROPOSITION TARIFAIRE

4.2. Mise à jour du coût évité de Schefferville

1 Le Distributeur a mis à jour le coût évité de Schefferville sur la base du bilan offre-
2 demande en énergie et en puissance du réseau.

3 Pour ce faire, il a considéré, du côté de l'offre, les moyens disponibles et nécessaires en
4 énergie et en puissance ainsi que les coûts qui y sont associés. Du côté de la demande,
5 la croissance des besoins en énergie et en puissance de même que les caractéristiques
6 des usages de l'électricité ont été pris en compte.

7 Ainsi, l'énergie et la puissance nécessaires pour alimenter la région de Schefferville sont
8 garanties par le contrat de location-acquisition avec NALCOR qui assure au Distributeur
9 de disposer d'un approvisionnement en électricité de source hydraulique, fiable et de
10 longue durée. Le contrat d'approvisionnement de long terme prévoit une quantité
11 minimale annuelle de 40 GWh au prix de 3 ¢/kWh, tandis que les quantités
12 additionnelles sont facturées au prix de 2 ¢/kWh¹⁰.

13 Les clients résidentiels utilisent l'électricité pour le chauffage des locaux. La croissance
14 des besoins indique que le contrat d'énergie garantie est suffisant pour couvrir les
15 besoins en énergie de l'ensemble de la clientèle sur tout l'horizon de la prévision. De
16 nouveaux besoins de puissance en pointe apparaissent toutefois à l'hiver 2016 pour
17 rencontrer le critère de puissance garantie.

18 Pour combler ces besoins, la solution la moins coûteuse consiste à installer un groupe
19 électrogène de 2,7 MW au coût de 3 M\$. Sur la base du critère de service équivalent et
20 afin de justifier l'utilisation d'un groupe électrogène comme signal de coût évité, le
21 Distributeur considère que le coût de la permanentisation des groupes électrogènes au
22 coût approximatif de 7,7 M \$ doit également être intégré au calcul du coût évité¹¹. À
23 partir de ces coûts et en considérant la durée de vie des équipements, le coût de
24 puissance s'établit à 292 \$/kW-an.

¹⁰ Indexé à l'inflation.

¹¹ Le Distributeur rappelle que dans le cadre du dossier R-3677-2008, l'installation d'un quatrième groupe hydraulique de 10 MW à la centrale avait été retenue pour le calcul de coût évité. La notion de service équivalent avait d'ailleurs été invoquée dans ce dossier (voir la réponse à la question 71.3 de la demande de renseignements n° 2 de la Régie à la pièce HQD-16, document 1) pour justifier le choix de cette solution dans le calcul du coût évité. À cet égard, le Distributeur considère que la permanentisation des groupes électrogènes permet d'offrir la notion de service équivalent et légitime ainsi l'utilisation du groupe électrogène pour le calcul du coût évité.

1 Pour le réseau de Schefferville, le Distributeur propose donc deux indicateurs de coût
2 évité de la production, soit :

- 3 • un coût évité d'énergie de 2 ¢/kWh indexé à l'inflation correspondant à la valeur
4 contractuelle de l'énergie additionnelle ;
- 5 • un coût évité de puissance basé sur le coût d'achat et d'installation d'un groupe
6 électrogène de 2,7 MW et la permanentisation des groupes, soit 292 \$/kW-an
7 (\$ 2011, annuité croissante à l'inflation).

8 Afin de convertir le coût évité en puissance, le Distributeur utilise le facteur d'utilisation
9 annuel de l'ensemble des clients du réseau de Schefferville qui est actuellement de
10 49% **54%** et celui d'un usage de chauffage des locaux type qui est de 35 %. Le tableau
11 3 ci-dessous présente le coût évité total pour l'ensemble des clients et pour le chauffage
12 des locaux.

TABLEAU 3
COÛT ÉVITÉ DANS LE RÉSEAU DE SCHEFFERVILLE
(ANNUITÉ CROISSANTE À L'INFLATION EN ¢/KWH DE 2011)

	Énergie	Puissance	Total
Ensemble des clients	2,21	6,21	8,42
Chauffage des locaux	2,21	9,54	11,75

13 Les indicateurs de coût évité de production de l'électricité du réseau de Schefferville
14 sont utilisés pour évaluer la rentabilité des actions commerciales du Distributeur dans ce
15 réseau et s'assurer que le tarif offert incite les clients à un usage efficace de l'électricité.

5. PLAN D'INTERVENTION EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE SPÉCIFIQUE À SCHEFFERVILLE

16 Un plan d'intervention en efficacité énergétique a été élaboré en respectant la capacité
17 d'implantation des différentes mesures dans le contexte particulier de la région de
18 Schefferville.

19 Pour la clientèle résidentielle et affaire, le Distributeur entend intervenir pour assurer la
20 réalisation de projets en efficacité énergétique en mobilisant les intervenants clés du
21 marché (conseils de bande, responsable de la municipalité de Schefferville, détaillants).